

# COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRE

REUNION DU MARDI 11 SEPTEMBRE 2018

## PV N° 1

**Présents** : MM. LEYNIAT, BERNARD, CHANUDET, COUTY, PETIT-PIERRE, VOISIN, VILLATTE J-C.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appels du District dans les formes réglementaires dans un délai de 10 jours à compter de la date de notification. Les frais de dossier (73 euro) devront être joints.

### \* EXAMENS DES DOSSIERS

**M. ATHOUMANI Mouhamadi (licence n° 2544743376)** : demande de mutation en faveur du club du CO Chénérailles.

En application de l'article 33 du Statut de l'Arbitrage, la Commission donne un avis défavorable.

**M. GUNGOR Yonus (licence n° 1112453901)** : demande pour devenir indépendant.

La Commission donne un avis favorable.

Le Président de la Commission d'Arbitrage lui adressera un courrier.

**Mme CHAMBON Claire (licence n° 1192420981)** : demande de mutation en faveur du club de l'US St Vaury.

La Commission donne un avis favorable.

### \* CLUBS BENEFICIANT D'UN OU PLUSIEURS MUTES SUPPLEMENTAIRES

Après avoir pris note des mails des clubs de Ste Feyre et Sardent, la Commission attribue les mutés supplémentaires comme suit :

- SARDENT : 1 muté supplémentaire en équipe 1
- Ste FEYRE : 1 muté supplémentaire en équipe 1

Pour les autres, et en l'absence de réponse, la Commission indique que les mutés supplémentaires bénéficieront à leur équipe première, à savoir :

- BENEVENT-MARSAC : 1 muté supplémentaire en équipe 1
- BETETE-ROCHES : 2 mutés supplémentaires en équipe 1
- MAINSAT-SANNAT : 1 muté supplémentaire en équipe 1
- VALLIERE : 1 muté supplémentaire en équipe 1

Le Président



Pierre LEYNIAT

Le Secrétaire



Georges CHANUDET